

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER  
SAMEDI 27 NOVEMBRE 2004  
Salle Cort'Agora, Cortaillod (NE)**

Président	:	<b>M. Bernard Challandes, SAEN</b>
1er vice-président	:	<b>M. Alain Gagnebin, SEJB</b>
2ème vice-président	:	<b>sans</b>
Présidente du SER	:	<b>Mme Marie-Claire Tabin</b>
Sont présent-e-s	:	<b>69 délégué-e-s</b>

**Table des matières**

0.	Ouverture par le président de l'AD .....	3
1.	Message de la présidente du SER .....	3
2.	Salutations et parole aux invité-e-s .....	3
3.	Nomination des scrutateurs, scrutatrices .....	6
4.	Appel des délégué-e-s .....	6
5.	Approbation de l'ordre du jour .....	6
6.	Approbation des PV .....	6
	6.1 PV de l'AD du 27 septembre 2003 .....	6
	6.2 PV de l'AD extraordinaire du 24 avril 2004 .....	6
7.	Rapport d'activité par la présidente du SER .....	7
	7.1 Bilan, perspectives .....	7
	7.2 Remarques, questions de l'assemblée .....	8
	7.3 Approbation du RA .....	8
8.	Elections et nominations statutaires .....	9
	8.1 Membres du Bureau de l'AD .....	9
	8.2 Vérificateurs de comptes .....	9
	8.3 Membres du CC/SER .....	9
	8.4 Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER .....	10
	8.5 Membres d'honneur .....	10
9.	Présentation des comptes 2003 du SER et de l'Educateur .....	11
	9.1 Rapport des vérificateurs .....	12
	9.2 Discussion .....	12
	9.3 Approbation des comptes .....	12
10.	Présentation des budgets 2005 du SER et de l'Educateur .....	12
	10.1 Discussion .....	12
	10.2 Approbation des budgets .....	13

11.	Résolution sur le mode de financement de l'école.....	13
	11.1 <i>Présentation</i>	13
	11.2 <i>Discussion</i>	14
	11.3 <i>Vote</i>	14
12.	Déclaration de Bologne .....	14
	12.1 <i>Etat du dossier</i>	14
	12.2 <i>Enjeux pour la formation des enseignants</i>	14
	12.3 <i>Suivi par le SER</i>	15
	12.4 <i>Discussion</i>	15
	12.5 <i>Mise au vote du report de la résolution</i>	17
13.	Code de déontologie du SER .....	17
	13.1 <i>Enjeux de la déontologie</i>	17
	13.2 <i>Suivi du dossier par le SER</i>	18
	13.3 <i>Discussion</i>	18
14.	Fait religieux .....	19
	14.1 <i>Présentation de la position du CC/SER</i>	19
	14.2 <i>Articulation avec quelques éléments du code</i>	20
	14.3 <i>Discussion</i>	20
15.	Réponses aux éventuelles questions des délégués.....	20
16.	Divers.....	21
	16.1 <i>Calendrier</i>	21

## *La liste des présences est mise en circulation.*

### **0. Ouverture par le président de l'AD**

**B. Challandes** souhaite une cordiale bienvenue aux délégués dans ce village de Cortaillod, dans lequel il vit et il enseigne. Il espère que ce lieu sera propice à de fructueux échanges et dédie cette journée à son papa, dont c'est l'anniversaire.

### **1. Message de la présidente du SER**

Après les salutations d'usage, M.-C. Tabin entame son discours en mentionnant son sentiment de perplexité face à la tempête sociale qui gronde actuellement. L'idéal de changement que portait la génération qui a vécu mai 68 laissait croire à l'avènement du respect des valeurs humaines et de la dignité des travailleurs, notamment.

Or, aujourd'hui, tous les métiers des services publics sont violemment pris à parti et critiqués.

Elle relève, en pareilles circonstances, l'importance de la lutte syndicale et de la solidarité intersyndicale.

Suite aux restrictions budgétaires et au mouvement de libéralisation, de privatisation des services publics, les enseignantes et enseignants romands ont pris part à des manifestations publiques, de manières variées, afin de signifier leur incompréhension et leur colère face à des décisions qui prétéritent l'avenir de la jeunesse.

Pour illustrer ses propos, elle cite un participant d'un séminaire syndical du SER :

« L'école restera publique si elle fait la preuve qu'elle se remet en question vers plus d'efficacité. »

Elle partage cette affirmation et estime que c'est à l'école (tout le système scolaire) de faire la preuve d'une remise en question, comme cela se passe dans les milieux du privé, en perpétuelle recherche de pistes de développement vers l'efficacité.

Il appartient aux associations syndicales et professionnelles de dénoncer la logique de la rentabilité à court terme et de se battre pour que les valeurs humaines et sociales demeurent le fondement de leur action.

Elle appelle les membres des associations cantonales à participer à la réflexion du SER qui espère contribuer à la construction d'une école publique sans filières, dont la mission clairement affirmée servira la formation au sens noble du terme et non plus la sélection et la compétitivité.

Dans ce combat vers un monde idéal, toute coopération est précieuse et bienvenue.

C'est pourquoi elle incite les délégués à faire passer le message et à inviter leurs collègues à rejoindre les rangs des associations cantonales et du SER.

En remerciant, en son nom et au nom du Comité central, les délégués de leur présence et plus particulièrement le SAEN pour l'organisation, elle leur souhaite une assemblée riche et vivifiante.

### **2. Salutations et parole aux invité-e-s**

**Le président de l'AD** salue les invités présents, à savoir :

- **M. Christian Berger**, Secrétaire général de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin);
- **Mme Juliane Corboz**, Présidente de CPA;
- **M. Michel Deppierraz**, Membre d'honneur;
- **M. Roudy Grob**, Membre d'honneur;
- **Mme Marie-Claude Hubert**, Conseillère communale de Cortaillod en charge de l'instruction publique (elle rejoindra l'AD cet après-midi);
- **M. Walo Hutmacher**, Sociologue;
- **M. Olivier Maulini**, Chargé de formation à la FPSE, Université de Genève;

- **M. Carlo Robert-Grandpierre**, Formateur à la HEP BEJUNE (philosophie et éthique);
- **M. Claude-Henri Schaller**, Président de la CSG (Conférence des secrétaires généraux de la CIIP);
- **M. Georges Schürch**, Vice-président de la CSE (Conférence des chefs de service de l'enseignement de la CIIP);
- **Mme Josianne Thévoz**, Membre d'honneur;
- **M. Jacques-André Tschoumy**, Membre d'honneur;
- **M. Ueli Weber**, Membre du Comité directeur LCH et responsable du contact permanent entre LCH et le SER;
- **M. Jacques Weiss**, Ancien directeur de l'IRDP (Institut de recherche et de documentation pédagogique);

et excuse les absents :

- **Mme Linda Allal**, Professeur à l'Université de Genève;
- **M. Willy Allenbach**, Membre d'honneur;
- **M. Hans Ambühl**, Secrétaire général de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique);
- **M. Michel Aubert**, Président de la SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire);
- **M. Thierry Béguin**, Président de la CIIP, en délégation à Ouagadougou où il représente la Suisse en tant que Ministre de l'éducation;
- **M. Matthis Behrens**, Directeur de l'IRDP;
- **M. Norberto Bottani**, Directeur du SRED (Service de la recherche en éducation);
- **M. Dominique Chételat**, Président de la CSE-CIIP;
- **Mme Simone Forster**, Professeur à l'Université de Neuchâtel et collaboratrice à l'IRDP;
- **Mme Monica Gather Thurler**, Professeur à l'Université de Genève;
- **M. Heinz Gilomen**, Vice-directeur de l'OFS (Office fédéral de la statistique);
- **M. Francis Girardin**, Président du Conseil de la coordination CIIP;
- **M. Christian Laffely**, Président du Groupe de travail « enseignement spécialisé » du SER;
- **M. Olivier Maradan**, Secrétaire général adjoint CDIP;
- **M. Jean-Claude Marguet**, Chef du Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel;
- **M. Philippe Martinet**, Délégué SER sortant à la Commission HarMoS;
- **M. Charly Maurer**, Directeur de la FED pour la Romandie (Fondation Education et Développement);
- **M. Francis Moret**, Directeur du CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement);
- **Mme Jacqueline Pellet**, Présidente de la Commission pédagogique CIIP;
- **M. Philippe Perrenoud**, Président de la SSED (Section des sciences de l'éducation – UNI GE);
- **M. Roger Salamin**, Délégué romand au Comité central d'epch.ch (Ecole et perfectionnement suisse);
- **M. Urs Schildknecht**, Secrétaire central de LCH;
- **M. Alain Schwab**, Directeur de la FEE pour la Romandie (Fondation suisse d'éducation à l'environnement);
- **Mme Anne Seydoux**, Présidente de la FAPERT (Fédération des associations de parents d'élèves de Romandie et du Tessin);
- **M. Hans Ulrich Stöckling**, Président de la CDIP;
- **M. Samuel Wahli**, Président du Comité de direction de la HEP BEJUNE;
- **M. Beat Zemp**, Président de LCH.

Il donne ensuite la parole à :

- **M. Christian Berger**, Secrétaire général de la CIIP, qui relève le climat de tensions régnant actuellement partout. Il évoque la crise de confiance, notamment des enseignants dans leur Direction d'instruction publique, voire dans leur Direction d'école. Au niveau de la CIIP, ces tensions sont bien évidemment ressenties, puisque c'est un organe de coordination. Un changement de climat dans un seul canton suffit à induire un certain nombre de revirements. Face à ces réorientations, la CIIP doit tout faire pour essayer de garder la ligne d'une meilleure coordination.

Il fait remarquer que cette crise de confiance ne touche pas uniquement le monde de l'école. En cette période, tout est prétexte à remettre en question ce que fait l'école. Tout est sujet à politiser le débat. Dans ces conditions, il est difficile pour la CIIP de tenir une ligne sur tel ou tel gros dossier de la coordination. Il cite, par exemple, la polémique sur les moyens d'enseignement de maths. A chaque fois, la CIIP essaie de récupérer un problème pour ressortir avec une opportunité. Par chance, pour le moment, cela fonctionne, grâce à une assez grande solidarité entre les ministres.

Il cite le cas de PECARO, dossier hautement pédagogique à la base, et qui est devenu un dossier politique en quelques mois. La CIIP doit en parler, mais différemment, en tenant compte de ce contexte social conflictuel.

Les solutions miracles n'existent pas. La coordination ne passe plus uniquement par des moyens d'enseignement communs, par une formation commune. Il faut une vraie communication. Aujourd'hui, le débat politique est là, il existe et est bien en avant de la scène. A nous, partenaires de l'école d'apprendre à mieux communiquer, mieux expliquer. Nous devons être proactifs et non plus réactifs comme nous le sommes actuellement.

En conclusion, Monsieur Berger transmet à l'assemblée le message de salutations de la part de la CIIP. A titre personnel, il souhaite la bienvenue aux délégués dans ce village où il est né et où il a vécu pendant 20 ans et avec lequel il a gardé des contacts.

Il remercie le SER de l'avoir invité et souhaite une bonne journée à tous les participant-e-s.

- **M. Ueli Weber**, Membre du Comité directeur LCH et Responsable du contact permanent entre le LCH et le SER, transmet le bonjour de la faitière alémanique et assure que les problèmes auxquels est confrontée l'association suisse alémanique ressemblent aux préoccupations des enseignants romands.

Il cite, en particulier,

- le fait que la CDIP ne traite plus les deux faitières comme des partenaires sérieux;
- la constatation d'une féminisation de la profession enseignante avec la crainte d'une perte de prestige, comme c'est souvent le cas pour des métiers féminins;
- la pression de la situation économique sur les politiques (restrictions budgétaires) qui les poussent, sans réfléchir sur le long terme, à se conduire en fossoyeurs de l'instruction publique.

Il conclut, comme à son habitude, par une histoire humoristique.

### 3. Nomination des scrutateurs, scrutatrices

Le vice-président de l'AD, **A. Gagnebin**, propose les personnes suivantes pour remplir la fonction de scrutateurs, scrutatrices :

- **Anne-Marie Mesiano, SPVal,**
- **Philippe Milardo, SAEN.**

**Aucune objection n'est formulée, ils sont élus à l'unanimité.**

### 4. Appel des délégué-e-s

Avant l'appel des délégués, une minute de silence est respectée en hommage à tous les collègues disparus et, plus spécialement, à Jean-Jacques Maspéro, ancien président de la SPR et membre d'honneur du SER.

Les présidents des AC communiquent le nombre de délégués présents :

AMCOFF : 2 / 3	SEJ : 4 / 10	SPG : 7 / 17
AVECO : 3 / 8	SEJB : 6 / 9	SPV : 21 / 33
SAEN : 9 / 9	SPFF : 6 / 12	SPVal : 9 / 17

auxquels s'ajoutent les 2 seuls délégués des Commissions de degrés annoncés, qui représentent le professionnel et qui ont également le droit de vote (cf. art. 24.2b et 24.4 des statuts).

**soit, au total, 69 délégués des AC sur 126 possibles** (118 des AC + 8 des C°).

**B. Challandes** demande la vérification du décompte des délégués par lever des cartons de vote. Les scrutateurs confirment ce décompte.

### 5. Approbation de l'ordre du jour

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

### 6. Approbation des PV

#### 6.1 PV de l'AD du 27 septembre 2003

**Approuvé à l'unanimité.** Des remerciements sont adressés à la secrétaire du SER, Nicole Trincherio.

#### 6.2 PV de l'AD extraordinaire du 24 avril 2004

**Approuvé à l'unanimité.** Des remerciements sont adressés à la secrétaire du SER, Nicole Trincherio.

## 7. Rapport d'activité par la présidente du SER

### 7.1 Bilan, perspectives

**M.-C. Tabin** informe que sa présentation du Rapport d'activité SER 2004 (qui a été envoyé aux délégués) sera axée sur quelques pistes d'actions en cours d'évolution ou à concrétiser dans le futur par le comité central pour que le SER continue à vivre et à se développer.

Les points sur lesquels elle voudrait insister sont :

- l'action syndicale;
- l'action professionnelle;
- le lien incontournable école-famille;
- le lien qui se développe de plus en plus avec le monde politique;
- le rôle du SER avec la CDIP;
- un rapide bilan de la situation et des attentes du SER par rapport à ses membres.

Par une présentation Power Point, **la présidente du SER** démontre comment le SER se positionne de plus en plus dans le monde de la formation et de l'éducation, mais également dans le monde social. Elle insiste sur quelques pistes à développer en permanence :

- **Une identité à soigner :**
  - ▶ Espace ROMAND de la formation
- **Une HARMONISATION des systèmes à promouvoir :**
  - ▶ PECARO, HarmoS, Formation des enseignants,
  - ▶ Assises romandes de l'Education du SER : « Ecole publique, quel contrat social ? »
- **Un concept de communication amélioré :**
  - ▶ Soigner l'information auprès des politiciennes, politiciens.
- **Plus de légitimité :**
  - ▶ Fonder toute prise de position du SER sur une large réflexion au sein des AC;
  - ▶ Augmenter le nombre de membres;
  - ▶ Créer un lobby des enseignants (au niveau suisse et romand).
- **Plus d'efficacité :**
  - ▶ Par l'organisation de séminaires syndicaux élargis :
    - définition de pistes stratégiques.
  - ▶ En se donnant les moyens pour améliorer le fonctionnement :
    - révision des statuts du SER (allègement des structures, répartition des tâches et définition des responsabilités);
    - dégagement de temps pour les présidents des AC.
  - ▶ En améliorant le partenariat avec la CIIP :
    - obtention de décharges lors de mise sur pied de manifestations d'intérêt commun.
- **Renforcement de l'action syndicale**
  - ▶ En proposant une formation syndicale solide (outils et savoir-faire à acquérir) nécessaire pour faire face aux attaques croissantes.
- **Plus de solidarité :**
  - ▶ Avec les autres syndicats nationaux et internationaux ainsi qu'avec les organisations de la société civile.

## 7.2 **Remarques, questions de l'assemblée**

**J. Corboz, SPG, pdte CPA**, revient sur la photo du power point qui symbolise le travail de CPA. Elle relève l'image de plaisir qui s'en dégage et elle confirme que cela se passe bien ainsi. Les collègues africains et suisses ont du plaisir à enseigner, les élèves se réjouissent d'apprendre. Elle précise qu'il s'agit d'une formation offerte à des enseignant-e-s qui, souvent, n'ont même pas terminé leur école obligatoire. Elle informe les délégués qu'au Mali, CPA/SER travaille en partenariat avec Helvetas. Enfin, Juliane Corboz remercie le SER pour le financement des stages pédagogiques.

### **A.-G. Leresche, SPV :**

Si Juliane Corboz et Marie-Claire Tabin se sont exprimées sur les travaux de CPA, André-Georges Leresche rappelle à l'assemblée que lui-même y a participé pendant 35 ans.

L'objectif que CPA s'est toujours fixé consiste à rendre les collègues africains autonomes, conscients et capables de se prendre en charge eux-mêmes. Pour AGL, l'objectif a été atteint. Il cite l'exemple des Togolais qui ont transmis leur savoir aux Béninois. Pour AGL, c'est un objectif à garder en tête. Concernant son engagement dans le comité CPA, il annonce qu'il a décidé de passer le témoin, laissant la place à des forces jeunes.

**Le président de l'assemblée** procède à une revue rapide du RA puis passe la parole aux responsables des groupes de travail et des C° :

**C° -2+2** (Pdt : Samyr Chajai, absent)

Rien de particulier à signaler de la part des membres de la Commission.

**C° +3+9** (Pdt : Tristan Mottet, excusé)

Rien de particulier à signaler de la part des membres de la Commission.

**C° professionnel** (2 délégués présents : Philippe Milardo et René-Charles Reymond)

Rien de particulier à signaler de la part des membres de la Commission.

**GT Enseignement spécialisé** (Pdt : Christian Laffely, excusé)

Rien de particulier à signaler de la part des membres de la Commission.

**GT AAM** (Pdt : Jacques Daniélou, présent)

**C. Bonzon, SPV, membre du GT**, signale qu'un renouveau s'est opéré au sein du groupe. Les anciens sont revenus, les discussions sont nourries, riches, et le travail se fait, qui plus est, rapidement. Elle se réjouit de la bonne ambiance qui y règne. Actuellement, le GT travaille à l'organisation de la Journée AAM de 2005.

**CPA** (Pdte : Juliane Corboz, présente)

La présidente de CPA s'est déjà exprimée et ne reprend donc pas la parole.

## 7.3 **Approbation du RA**

**Approuvé à l'unanimité.**

**10h45 PAUSE**

*Incitation de M.-C. Tabin à visiter **le monde du code** créé par Colette Equey, enseignante fribourgeoise, qu'elle remercie chaleureusement.*

## 8. Elections et nominations statutaires

Le président de l'AD assure le déroulement des élections et nominations statutaires.

### 8.1 Membres du Bureau de l'AD

**Poste à pourvoir par la SPFF ou l'AMCOFF** : 1er vice-président-e de l'AD 2005.

**Marcel Bulliard**, Pdt SPFF, signale qu'**aucun candidat ne s'est présenté**. Il cherchera à pallier le manque avec son collègue président de l'AMCOFF.

**Poste à pourvoir par l'AVECO** : 2<sup>ème</sup> vice-président-e de l'AD 2005

**Jean-Philippe Lonfat**, Pdt de l'AVECO, propose **Jean-François Guillaume**, ancien président de l'AVECO, actuellement directeur d'un CO à Sion.

**La candidature de J.-F. Guillaume est acceptée par applaudissements.**

**B. Challandes** le remercie, au nom du SER, d'accepter cette tâche.

### 8.2 Vérificateurs de comptes

Le président de l'AD signale que les comptes 2003 ont été vérifiés par **Sébastien Rudaz** (SPVal), **Denis Sauvain** (SEJB) et **Marc Schaller** (SPG).

**Jean-Marc Haller** (SPV) et **Vincent Brêchet** (SEJ), suppléants jusqu'ici, se joindront à **Marc Schaller** pour la vérification des comptes 2004.

Il s'agit donc de nommer **2 nouveaux suppléants** :

- pour le SAEN : **Jacques-André Guillaume-Gentil**
- pour Fribourg : **Marie Bertherin, SPFF**

**Les candidatures de J.-A. Guillaume-Gentil, du sec. 1 à Neuchâtel, et de Marie Bertherin, caissière de la Glâne sont acceptées par applaudissements.**

Le président de l'AD les remercie d'accepter cette tâche.

### 8.3 Membres du CC/SER

**Nouveaux membres** :

- Antoinette Messner (AMCOFF)
- Rachel Meyer-Bovet (AMCOFF)
- Jean-Pierre Rey (SPVal)

**Se présentent pour un second mandat de 4 ans** :

- Alain Jobé (SEJB)
- René Marty (SPFF)
- Jacques-Etienne Rastorfer (SPV)

**Toutes ces candidatures sont acceptées par applaudissements.**

Le président de l'AD les remercie de leur engagement pour la Romandie.

#### 8.4 **Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER**

Une liste présentant les admissions et démissions au 31 octobre 04 des membres des Commissions de degrés et des groupes de travail SER a été envoyée aux délégués.

**B. Challandes** remercie les démissionnaires et propose l'admission des nouveaux membres par acclamation.

**L'AD approuve la procédure.**

Demande formulée par **Olivier Baud** pour le GT ES : Trouver des représentants des cantons qui n'y sont pas représentés : JU, FR et VS.

#### 8.5 **Membres d'honneur**

**B. Challandes** rappelle que le CC/SER propose de nommer les personnes suivantes « membres d'honneur du SER » :

- **Mme Juliane Corboz**

##### ***Présentation de J. Corboz par O. Baud :***

Infirmière de profession, institutrice par vocation tardive, Juliane Corboz a consacré sa vie à aider les plus défavorisés. Membre de la Société Pédagogique Genevoise, Juliane en est devenue la vice-présidente durant 5 ans. Nous pouvons dire d'elle qu'elle a incarné la Coopération Pédagogique en Afrique (CPA) au sein de la SPR et du SER ensuite.

Elle a contribué durant de longues années à la formation des enseignant-e-s dans de nombreux pays d'Afrique.

Nous pouvons également dire que les Droits de l'enfant n'ont pas de secret pour elle et qu'elle les défend vaillamment.

**L'AD accorde à Juliane Corboz le statut de membre d'honneur du SER par acclamations.**

##### ***Message de J. Corboz :***

Celle-ci se dit très émue et très contente de pouvoir continuer à siéger aux AD par la suite et se tenir ainsi informée de la vie syndicale et pédagogique du SER.

Elle précise que c'est grâce à l'Afrique qu'elle s'est mise à militer au sein de la SPG. En effet, en visitant les pays en voie de développement, elle s'est rendu compte des méfaits que produisaient les coupes budgétaires décidées au FMI. Elle a voulu lutter contre les inégalités.

En conclusion, Juliane remercie toute l'équipe de CPA, et plus particulièrement Claudine Bonzon, pour tout le travail effectué sur le continent africain.

- **M. Walo Hutmacher**

##### ***Présentation de W. Hutmacher par J. Daniélou :***

Ce dernier précise que la présentation de Walo Hutmacher en quelques mots est une rude tâche tant son CV est étoffé.

Il rappelle l'engagement de Walo à la tête du mouvement étudiant.

Il évoque son parcours de sociologue, puis de président de la Société suisse de sociologie.

Un des éléments forts de la vie professionnelle de Walo a été les missions et les engagements internationaux qu'il a assumés avec des confrères chercheurs.

On le retrouve fréquemment dans des études pour l'OCDE.

La liste pourrait s'allonger.

Aujourd'hui, le SER s'adresse à Walo en qualité d'ami et veut lui exprimer sa gratitude pour tout le travail qu'il accomplit avec les membres et adhérents du SER. L'apport qu'il offre au SER est fondamental.

***Message de W. Hutmacher :***

Très ému, Walo remercie l'assemblée de ce témoignage d'amitié. « Il y a longtemps que je me sens membre du SER. C'est moi le galet et vous l'Everest à grimper. Ca reste une ascension. »

Il se dit très heureux de pouvoir contribuer à l'avancement de la marche que tout un chacun est en train de fabriquer. Réfléchir ensemble aux changements de l'école, de la société et de la profession est un exercice incontournable pour nous faire évoluer et pour permettre au monde de l'éducation de viser l'amélioration.

**L'AD accorde à Walo Hutmacher le statut de membre d'honneur du SER par acclamations.**

- **M. Jacques Weiss**

***Présentation de J. Weiss par M.-C. Tabin :***

Celle-ci précise qu'elle n'a pas choisi l'option de présenter Jacques Weiss dans l'esprit du CV que chacun peut lire sur le site de l'IRDP. Elle a décidé de s'adresser à lui comme à un ami.

Jacques est né à Sion. Tout au long de sa vie, il a gardé un port d'attache dans ce Valais qu'il apprécie. Aujourd'hui à la retraite, il aura tout loisir d'y passer des moments délicieux.

Né pour la pédagogie et pour la recherche, Jacques a obtenu son doctorat en psychologie. C'est dans la construction de la Coordination romande qu'il a exercé ses talents d'homme de consensus.

La SPR, le SER l'ont côtoyé principalement dans le cadre des activités de l'IRDP.

Thème qui les a rapprochés : l'évaluation du travail des élèves.

M.-C. Tabin remercie particulièrement Jacques pour ses apports professionnels dont le SER a pu bénéficier et pour tous les moments d'amitié partagés.

Elle lui souhaite la bienvenue en tant que membre d'honneur du SER.

***Message de J. Weiss :***

Il remercie l'assemblée de l'accueillir et évoque la longue période de collaboration (plus de trente 30 ans à l'IRDP) durant laquelle il a pu compter sur le soutien du SER. Il se réjouit de la poursuite de cette collaboration tout en précisant qu'il a pris quelques distances par rapport à l'école. Il ne consacrera plus qu'un temps partiel au monde de l'éducation.

Il assure l'assemblée qu'il conservera un oeil attentif et vigilant sur les travaux du SER et se dit très touché de pouvoir appartenir à ce syndicat.

**L'AD accorde à Jacques Weiss le statut de membre d'honneur du SER par acclamations.**

## **9. Présentation des comptes 2003 du SER et de l'Éducateur**

**B. Challandes** rappelle que les comptes ont été envoyés aux délégués.

Il passe la parole à **Jean-Pierre Chevalley**, de la fiduciaire FIVA, qui les commente brièvement à l'aide d'un Power Point.

**J.-P. Chevalley** rappelle que les comptes 2003 ont été bouclés par Dennis Roshier. Il se présente à l'assemblée : Il est directeur d'une fiduciaire en Valais.

Les délégués étant en possession de tous les documents explicatifs, il présente les bilans dans les grandes lignes, relève et précise quelques points particuliers.

**Le président de l'AD** remercie **J.-P. Chevalley** pour sa présentation.

### 9.1 **Rapport des vérificateurs**

**D. Sauvain** (SEJB) donne lecture du rapport.

### 9.2 **Discussion**

Personne ne souhaite obtenir de plus amples renseignements.

**Le président de l'AD** peut faire approuver les comptes 2003.

### 9.3 **Approbation des comptes**

**Les comptes tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.**

Des remerciements sont adressés à **D. Roshier, J.-P. Chevalley** et **aux vérificateurs**.

## 10. **Présentation des budgets 2005 du SER et de l'Educateur**

**B. Challandes** informe que les budgets ont été préparés par la fiduciaire FIVA et le Groupe Finances du SER.

### **Budget 2005 du SER**

**J.-P. Chevalley** fait une comparaison entre les budgets 2004 et 2005 (attributions des sommes) et commente quelques postes spécifiques.

### **Budget 2005 de l'Educateur**

**J.-P. Chevalley** procède de la même manière pour le budget de l'Educateur.

### 10.1 **Discussion**

**Y. Froidevaux, SPV**, formule le vœu d'obtenir une présentation des comptes dans laquelle apparaît le budget dans une colonne voisine.

Il s'interroge sur le fait que le coût du nouveau logo SER est prévu dans le budget 2005 et qu'en fait, il est déjà réalisé en 2004.

Il se demande qui a la vision globale de la situation financière du SER (contrôle des coûts, respect du budget).

#### **Réponses de J.-P. Chevalley :**

Concernant la présentation des comptes, **J.-P. Chevalley** veillera à ce que cela soit effectué pour la prochaine fois.

A propos du logo : En fonction de la réédition du code de déontologie, de la campagne d'affichage avec LCH sur la revalorisation du métier d'enseignant, le CC/SER a décidé d'avancer la réalisation du nouveau logo du SER. De plus, un étalement des paiements peut avoir lieu (une partie payée cette année, une partie en 2005).

Pour ce qui est de la responsabilité des finances, la personne garante de la gestion est la présidente. Par contre, tout ce qui concerne les décisions relève de l'autorité du CC/SER (par ex. la campagne d'affichage). Jusque-là **D. Roshier** suivait le tout.

Maintenant il s'agit de mobiliser très clairement le Groupe Finances du SER. Ce qui, du reste, commence à se faire.

**J.-P. Chevalley** rappelle qu'il y a urgence à travailler aux nouveaux statuts afin d'envisager une répartition différente des tâches liées à la gestion des finances du SER et de l'Educateur.

**A. Surdez, SEJ**, souhaite connaître le détail du prix du logo. Le montant lui paraît excessif.

**M.-C. Tabin** l'informe que, dans le prix, sont compris le graphisme (travail du graphiste), le renouvellement des en-têtes de la papeterie du SER et la mise à jour sur le site.

**F. Baour** relève, à titre de comparaison, que le changement de logo de LCH a coûté Fr. 50'000.-.

**M.-C. Tabin** précise encore que le graphiste choisi (fils d'un de nos collègues) a également travaillé sur le code de déontologie et sur les affiches de la semaine de la lecture à un prix très avantageux pour le SER.

## 10.2 **Approbation des budgets**

**Les budgets sont approuvés à l'unanimité.**

**B. Challandes** adresse des remerciements à **J.-P. Chevalley**.

## 11. **Résolution sur le mode de financement de l'école**

### 11.1 **Présentation**

par **J. Daniélou**

Il insiste pour que l'AD/SER s'empare de cette résolution et ensuite la fasse vivre. Il ne suffit pas de limiter le raisonnement à l'idée : « Des sous pour l'école ».

Le comité central avait misé sur les ARE et espérait pouvoir en tirer des éléments éclairants sur le thème du financement de l'école. Peu de lignes fortes ont émergé.

Un élément important toutefois à relever : l'appel quasi unanime à une meilleure répartition des moyens financiers en fonction des besoins respectifs du primaire et du sec. I.

Il s'agit de porter ce message de façon forte dans les cantons, dans les différents degrés et d'affirmer que les questions financières sont différentes d'un cycle à l'autre.

Il précise que nous ne pouvons pas rester au stade déclamatoire, mais que nous sommes obligés de prendre en compte le contexte actuel, difficile, vivant sans cesse dans des tensions provoquées par les déficits des budgets publics.

Selon lui, des économies d'échelle sont à évaluer et à promouvoir. Il cite l'exemple du coût inutile provoqué par la réécriture des plans d'études cadre cantonaux alors que le PECARO a été conçu pour l'ensemble de la Romandie, dans un but de plus d'harmonisation romande.

Un autre exemple où des économies peuvent être réalisées : la création de moyens romands d'enseignement, bien moins coûteuse que la multiplication de moyens d'enseignement cantonaux.

Il interroge également sur la multiplication des postes administratifs qui augmente le coût de fonctionnement des services de l'instruction publique.

Enfin, sur le plan du monde du travail et de l'économie, **J. Daniélou** encourage les délégués à interpeller les patrons d'entreprises pour qu'ils prennent leurs responsabilités en offrant des places d'apprentissage aux jeunes sans emploi.

Pour lui, des enjeux importants attendent l'école dans le futur. Il est convaincu qu'ensemble nous devons tenter d'apporter des réponses à l'échec scolaire, car si l'école ne s'en occupe pas, c'est la justice et la police qui devront s'en occuper.

## 11.2 Discussion

**A. Coullery, SEJB**, propose de supprimer un élément au dernier point. Sa proposition d'amendement parviendra par écrit à **J. Daniélou** pour une discussion sur la nouvelle formulation.

**J.-M. Haller, SPV**, précise, à propos du même paragraphe, que pour lui, ce n'est pas une remise en question de ce qui est fait, mais il faut cesser de « caser » les élèves de 10<sup>e</sup> dans des classes alors qu'ils auraient les compétences d'entrer dans le monde professionnel.

Il prépare également un amendement qu'il fera parvenir au bureau de l'AD.

## 11.3 Vote

Etant donné la nécessité de disposer d'amendements par écrit, **le président de l'AD** propose de remettre le vote au début du point 15 de l'ordre du jour.

**Proposition acceptée par l'AD.**

*12h30 REPAS (déplacement à Colombier)*

## 12. Déclaration de Bologne

**B. Challandes** présente brièvement **Olivier Maulini**, Chargé de la formation des enseignants à l'Université de Genève, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, qui présente ce dossier à l'aide d'un Power Point.

### 12.1 Etat du dossier

**O. Maulini** précise qu'il est là à titre personnel. Il ne représente aucune institution.

Il constate que la réforme de la formation des enseignants en Suisse et le processus de Bologne arrivent en même temps.

De plus, l'évolution des dossiers est rapide et complexifie la situation.

Il rappelle l'historique du processus de Bologne et ses implications sur la formation des enseignants.

### 12.2 Enjeux pour la formation des enseignants

Pour **O. Maulini**, les enjeux sont multiples. Et chacun des acteurs va les analyser à sa façon.

Il imagine volontiers que l'harmonisation de la formation tertiaire pourrait se répercuter au secondaire et au primaire.

Entre autres enjeux, il évoque

- la compatibilité et la comparabilité
- la mobilité et l'employabilité.

C'est le modèle bachelor + master (avec système des crédits : 180 + 90/120 crédits) qui permet une forme de comparabilité.

Dans un domaine aussi complexe, la lecture de la réalité peut conduire à des formes très diverses (ange ou démon).

En Suisse, la CUS (Conférence universitaire suisse) a déclaré que, dorénavant, les études de bachelor et de master remplaceront les actuelles études de licence. Cette décision importante influence les parcours de formation de tous les enseignants qui doivent se battre pour une formation de haut niveau.

Pour la formation des enseignants, la CSHEP (Conférence suisse des directeurs des HEP) fixe un certain nombre de recommandations qui profilent la formation des enseignants, en Suisse, pour les années à venir :

- EP : bachelor professionnel
- Sec. I : bachelor académique + master professionnel
- Sec. II : bachelor + master académiques + master professionnel.
- Passerelles et différentes spécialisations possibles

Selon **O. Maulini**, cette vision inscrit la formation des enseignants dans une hiérarchisation qui aura des implications négatives sur la profession.

Il rappelle que les « architectures possibles pour la formation » sont en pleine discussion (HEP, uni, ...) et que les enseignants ne sont que partiellement représentés dans ces discussions.

En conclusion, il résume les quelques enjeux principaux :

- Division du travail enseignant et hiérarchisation des niveaux de formation
- Une profession, des spécialisations
- Rapport au savoir, à la recherche, à l'innovation (savoir ce qui va advenir des HEP dans le processus de Bologne, par ex.)
- Implication de la profession (du SER, par ex.) dans le travail de formation et sa conception.

**Le président de l'AD remercie O. Maulini pour son exposé.**

### 12.3 **Suivi par le SER**

#### **Présentation par G. Pasquier**

Il rappelle que le CC/SER a planché sur Bologne. Une résolution a été envisagée (envoyée aux délégués). Toutefois, avant de passer à un vote de l'AD, le CC/SER a jugé essentiel que l'ensemble des enseignants comprenne de quoi il s'agit. Une décision a donc été prise dans le sens d'une mise en débat de la question de la formation d'abord au niveau des AC. Le vote sur la résolution sera donc reporté à l'AD extraordinaire prévue pour les statuts.

**G. Pasquier** signale le dossier consacré à Bologne paru dans le dernier Educateur. Selon le CC/SER, il est très important que dans les AC on puisse prendre la réelle mesure des enjeux pour aboutir ensuite à une résolution très forte à l'AD extraordinaire qui rappelle ce que le SER soutient et défend.

Ainsi, le CC/SER demande à l'AD de prendre la décision de reporter ce vote à l'AD extraordinaire.

### 12.4 **Discussion**

**Y. Froidevaux, SPV**, remercie le CC/SER d'avoir étudié la question qui le préoccupait et qu'il avait posée à l'AD précédente.

Il se renseigne également sur les projets de collaboration du CC/SER avec les collègues alémaniques de LCH et avec les autres associations européennes.

#### **Réponse de M.-C. Tabin :**

En effet, la présidente du SER a pris contact avec le président de LCH, B. Zemp. Ce

dernier lui a précisé que son association faïtière n'a pas encore considéré ce dossier comme un dossier d'étude. Toutefois, ce que **M.-C. Tabin** lui en a dit a suffi pour qu'une rencontre entre le Groupe présidence du SER et le Comité directeur de LCH soit agendée. Les deux faïtières suivront probablement le dossier communément. Autre contact en Suisse : la SSPES. Cette association des enseignants du secondaire a envoyé sa résolution concernant Bologne. Une rencontre a également été agendée entre les deux comités pour échange et informations.

Quant aux relations avec les autres syndicats européens, **G. Pasquier**, délégué du SER au CSEE, y apportera les préoccupations du SER. Il tiendra le CC/SER au courant de l'évolution du dossier.

**G. Pasquier** précise encore qu'au niveau international, la réflexion sur l'intégration du processus de Bologne dans la formation des enseignants n'est pas plus avancée qu'en Suisse.

En France, une première prise de position des IUFM est publique. Mais de nombreuses questions demeurent en suspens.

Lors de sa séance du bureau exécutif du CSEE, le 6 décembre prochain à Bruxelles, **G. Pasquier** essaiera d'en savoir plus.

**M.-C. Tabin** informe l'AD qu'elle s'est renseignée auprès de la direction des IUFM, mais sans obtenir de réponses concrètes. Tout est en chantier partout. D'autre part, suite à un appel téléphonique au syndicat UNSA-éducation à Paris, la présidente du SER a appris que les syndicats français n'ont pas encore été consultés, impliqués dans les processus de décisions en France.

Ces dires sont confirmés par un récent message du CSEE qui attire l'attention des enseignants européens. Le Comité syndical européen fait le constat que les enseignants sont absents du débat. Seules les associations d'étudiants du tertiaire y ont participé jusqu'à présent.

Alerté par ce vide général au niveau de la présence des enseignants, le SER a immédiatement sollicité la CDHEP pour une rencontre de mise au point et d'informations. Des questions précises lui ont été posées par écrit depuis six ou sept mois au moins. Hélas, le SER est toujours en attente de réponses de la part de la CDHEP.

**J. Daniélou** est convaincu que l'importance des enjeux ne nous laisse pas le choix. Nous devons repousser de toutes nos forces le projet de formation qui nous est proposé par les instances officielles. Nous devons militer pour qu'un enseignant généraliste bénéficie d'une formation en lien avec son statut de « spécialiste de l'enseignement général ». Nous devons prôner une formation de qualité accrue.

**F. Baour** s'inquiète de l'absence de tronc commun professionnel dans cet « escalier » de la formation proposée.

**A. Surdez, SEJ**, se demande s'il faut vraiment changer les choses, alors qu'elle a entendu qu'une étude a présenté des conclusions positives sur la qualité de la formation des enseignants en Suisse. De plus, les caisses vides des Etats ne sont pas de nature à calmer son inquiétude : Lorsque les gens auront fait huit ans d'études, pourra-t-on les payer plus ?

**A.-G. Leresche, SPV**, s'aperçoit qu'après avoir entendu les explications d'**O. Maulini** et participé aux Journées de Jeunesse et Economie, les enseignants sont confrontés à un problème vraiment important.

D'autre part, s'il additionne toutes les années de formation, il constate qu'il faudra, pour enseigner en enfantine, 10 ans de formation.

Il se demande si le SER ne doit pas s'attaquer à la possibilité d'entrer directement dans la formation des enseignants par la voie du bachelor ou/et du master académique-s.

**J.-E. Rastorfer** engage l'AD à soutenir la résolution proposée.

De plus, suite à la question évoquée précédemment sur les passerelles, il souhaiterait que ces dernières existent également dans le sens inverse. Il se demande si des passerelles sont prévues pour des enseignants du secondaire 1 ou 2 qui voudraient enseigner au primaire.

Lorsqu'il a posé cette question à certains responsables vaudois, la réponse qu'il a obtenue l'a laissé perplexe. « Qui peut le plus, peut le moins », lui a-t-on affirmé. Il attend du SER qu'il lutte contre de telles perversions.

**J.-E. Rastorfer** pense en outre que le CC/SER devra peut-être intervenir avant que la votation de cette résolution n'ait lieu.

**G. Pasquier** lui répond que le SER est placé devant un choix essentiel. Il s'agit de se prononcer sur le niveau de formation des enseignants pour l'avenir. Il est donc absolument indispensable que ce sujet soit discuté dans les AC.

## 12.5 Mise au vote du report de la résolution

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

→ Mandat est donné au CC de présenter une résolution plus affirmative à la prochaine AD.

*15h20 Pause café*

*Communications :*

- *Notre collègue Daniel Notter, hospitalisé durant la pause de midi, va bien.*
- *Appel aux collègues qui ne l'ont pas encore fait pour signer la liste de présences.*

## 13. Code de déontologie du SER

**B. Challandes** présente brièvement **Carlo Robert-Grandpierre** (Formateur à la HEP BEJUNE, professeur de philosophie et d'éthique), chargé de la présentation de ce dossier.

### 13.1 Enjeux de la déontologie

**C. Robert-Grandpierre** précise qu'il n'est plus formateur. Retraité depuis quelques mois, ce statut lui donne une extériorité et une liberté de parole par rapport à la déontologie.

Il salue et applaudit la nouvelle édition du code de déontologie du SER et apprécie à sa juste valeur l'exposition créée et réalisée par Colette Equey. Il relève avec plaisir le caractère sobre et dépouillé du code.

Cependant, outre ses commentaires sur la forme de l'objet, **C. Robert-Grandpierre** souhaite inviter l'assemblée à réfléchir à ce que signifie, pour une association professionnelle, de se doter d'un code de déontologie. Il convient, selon lui, de s'interroger sur l'utilité, les valeurs, les limites d'un tel outil.

Les pédagogues n'ont pas attendu les codes pour avoir une déontologie.

**C. Robert-Grandpierre** est d'accord avec Philippe Meirieu lorsque celui-ci affirme que les enseignants sont porteurs de valeurs et en ont le souci.

A la parution d'un code de déontologie, d'aucuns parlent de mode et pensent qu'il s'agit là d'énoncés de principes généraux, sujets à mille interprétations.

Quoi qu'il en soit, chaque code a le mérite d'exister, même s'il n'est pas respecté.

Il rappelle que l'adoption d'un code de déontologie ne doit en aucun cas déboucher sur une cascade d'efforts qui marquent le côté volontariste de la chose. Il s'agit avant tout d'un état d'esprit et non d'un sentiment de devoir accompli, de bonne conduite. Les professionnels de l'enseignement ne peuvent pas dissocier l'éthique des réflexions sur les fins qu'il s'agit de définir ensemble. Nous vivons un métier tout entier tourné vers l'avenir et nous devons croire à cet avenir. Il convient de penser à des finalités pour le long terme qui seront soumises à réflexion constante.

**C. Robert-Grandpierre** cite quelques exemples de questions que la profession devrait se poser :

- Quels seront les besoins de nos élèves dans 10 ans ?
- Quelles valeurs défendre ?
- Comment apprendre à vivre ensemble ?

En conclusion, il encourage le SER à retrouver le chemin d'un humanisme et souhaite de tout coeur que le code des enseignants romands puisse l'y conduire.

**B.Challandes** remercie **C. Robert-Grandpierre**.

## 13.2 **Suivi du dossier par le SER**

**Présentation par Jacques-Etienne Rastorfer**

**J.-E. Rastorfer** informe les délégués des décisions prises par le CC/SER pour donner vie au code.

Il rappelle l'historique du code de déontologie des enseignant-e-s romand-e-s.

- Décision d'élaboration prise au congrès SPR en 95
- Première concrétisation (1ère édition)
- Nouvelle discussion sur le contenu
- Adoption d'amendements et deuxième édition du code.

Il précise que les délégués du SER se sont mis d'accord sur un ensemble de données, mais que l'on ne peut pas en rester là. Le CC/SER pense qu'il s'agit maintenant d'en faire quelque chose. Afin de se diriger vers l'éthique professionnelle que **C. Robert-Grandpierre** a appelée de ses vœux, il propose les pistes de concrétisation suivantes :

- Mise en place d'un Groupe de référence formé de personnes représentant diverses composantes de la société et dont le mandat serait de discuter l'application du code de déontologie à des cas concrets.
- Publication dans l'Éducateur et sur le site d'analyses de quelques-uns de ces cas concrets.
- Ce Groupe de référence chapeauterait aussi
  - la présentation du code dans les instituts de formation;
  - la préparation d'un kit de présentation au service des Associations cantonales.

## 13.3 **Discussion**

**M. Capt, SPV**, précise qu'elle parle au nom des délégués SPV et exprime la déception ressentie par ceux-ci face à la présentation de ce code : L'écriture enfantine et la couleur dorée ne leur paraissent pas du tout appropriées à des adultes.

**C. Bonzon, SPV**, rappelle l'acceptation du 1<sup>er</sup> code. Elle précise qu'aujourd'hui, elle retrouve à peu près le même. Elle apprécie d'apprendre la création d'un Groupe de travail, mais ne comprend pas bien ce que celui-ci va traiter.

Sa crainte est que l'on bute toujours sur la même question : « Qu'est-ce que l'on fait

de ce code ? ». Elle-même l'a utilisé une fois et raconte son expérience. Aujourd'hui, elle a le sentiment que le code n'est plus connu des enseignants. En outre, elle se demande si le code peut être assimilé à un organisme de contrôle ?

**J.-E. Rastorfer** pense que si C. Bonzon acceptait d'obtenir une réponse l'année prochaine, ce serait évidemment plus simple.

Il cite tout de même un exemple de cas concret. Il imagine une situation où quelqu'un se trouverait face à des décisions qu'il soit obligé de défendre par rapport à des collègues ou des parents mais qui n'auraient pas toute son adhésion.

Une mise en regard avec les points du code permettrait peut-être de clarifier la situation.

Pour lui, le rôle de ce Groupe de référence serait de discuter sur des cas concrets de tensions où la collégialité aurait été rompue.

## **14. Fait religieux**

### **14.1 Présentation de la position du CC/SER**

#### **Présentation par J. Daniélou**

Il précise d'emblée que le terrain du fait religieux à l'école est relativement délicat. Il évoque quelques faits qui ont conduit le CC/SER à se prononcer sur la question :

- Début du 21<sup>e</sup> siècle marqué par un retour des questions religieuses, à la frontière des questions politiques, sociologiques.
- Le 11 septembre et les guerres subséquentes.
- L'importation du conflit israélo-arabe.
- La force de l'islam et son entrée dans nos sociétés qui mettent en question nos propres « questions ».
- L'œcuménisme, en panne chez nous.

Tous ces éléments ont importé un certain nombre de questions au sein de nos écoles qui doivent s'interroger. Impossible de mettre de côté ce qui peut animer les êtres au plus profond de leurs convictions. Le monde de l'éducation, lieu de l'intégration et du vivre ensemble, doit y consacrer une part importante de réflexion. Il s'agit d'alimenter un espace d'échanges autour de cette question.

Le CC/SER propose donc un texte de référence qui doit permettre une réflexion et conduire les enseignants romands à un positionnement et qu'il faut considérer selon deux axes. D'abord comme un point d'ancrage du débat pour les AC, tant ces réalités se vivent différemment selon les régions, mais aussi comme une interpellation des responsables de l'école romande, via la CIIP, et des politiques au sens large, via les parlements cantonaux.

La Déclaration SER est construite en 3 volets :

- 1<sup>er</sup> volet, sous forme de considérants qui présentent la problématique (de façon obligatoirement réductrice);
- 2<sup>ème</sup> volet qui affirme les valeurs et convictions selon lesquelles il nous semble que cette question doit être empoignée par l'institution scolaire (références : Constitution fédérale, Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, Déclaration universelle des droits de l'Homme, ...);
- 3<sup>ème</sup> volet qui présente des pistes susceptibles de favoriser et le débat et les réponses que l'école peut apporter à cette question, notamment par la formation des enseignants (meilleure connaissance des fondements des diverses cultures d'origine des élèves migrants).

Pour l'écriture de cette déclaration, nous nous sommes approchés de quelques

experts : les textes du philosophe et médiologue Régis Debray, le Pasteur Schwaab, formateur à la HEP-VD et concepteur des moyens Enbiro, le pasteur vaudois Keshafje, délégué aux questions inter religieuses et Walo Hutmacher, auteur d'une recherche sur la culture religieuse et l'école laïque menée à Genève en 1999.

Il fait remarquer qu'une interrogation n'est pas libellée dans le texte du CC/SER : « Devrions-nous dire quelque chose sur le judéo-christianisme qui est l'espace dans lequel on vit ? »

En conclusion, **J. Daniélou** informe que le SER rendra publique cette déclaration et l'adressera à la CIIP et aux autorités politiques romandes en les invitant à se positionner politiquement sur la question.

#### 14.2 **Articulation avec quelques éléments du code**

**J. Daniélou** rappelle la discussion qui vient d'avoir lieu sur le code et met en évidence le parallèle entre ces deux problématiques.

#### 14.3 **Discussion**

**L'AD avalise ce texte à l'unanimité.**

### 15. Réponses aux éventuelles questions des délégués

**En priorité, le président de l'assemblée revient sur le point 11 de l'OJ :**

**Un amendement au texte initial de la Résolution sur le financement de l'école est proposé :**

*Développer une politique incitative auprès des entreprises formatrices afin que la mise à disposition d'un nombre suffisant de places d'apprentissage limitée, dans le post-obligatoire, le développement d'offres de formation destinées à accueillir les élèves qui n'auraient pas trouvé de débouché dans le monde du travail.*

**L'AD adopte cet amendement à la majorité.**

**Suit le vote sur l'ensemble de la résolution telle que modifiée par le précédent amendement :**

**Celle-ci est acceptée à l'unanimité moins une voix.**

#### Questions des délégués

**J. Thévoz et M. Deppierraz** rappellent qu'au moment de la création du SER (par le CARESP et la SPR), un des objectifs était de rassembler TOUS les enseignants romands. Si le SEJ, le SEJB et le SAEN ont pu regrouper leurs membres au sein du SER, si l'AVECO et l'AMCOFF sont membres du SER, qu'en est-il des autres associations du sec. I, II et professionnel ?

**La présidente du SER** les informe que le CC/SER a cherché à rallier les collègues de la FAMCO (sec. 1 - GE) et de l'AVMES (sec. 1 - VD). Ces associations sont invitées aux différentes manifestations SER, sont inscrites dans la liste de diffusion du SER et sont informées de l'activité du syndicat romand. Pour l'instant ces deux associations sont au stade d'observation. Actuellement, les préoccupations internes de la SVMS et de la FAMCO font que le SER a choisi d'attendre avant de leur proposer officiellement une adhésion.

**M.-C. Tabin** souligne que si des adhésions officielles n'ont pas eu lieu, des échanges réguliers et de nombreux contacts permettent à tous les protagonistes d'avancer vers une seule solidarité romande.

## 16. Divers

### 16.1 Calendrier

Prochaine AD ordinaire : le 3 décembre 2005, probablement à la Neuveville (BE).

### Remerciements

**B. Challandes** clôt l'AD en remerciant :

- les délégué-e-s présent-e-s,
- les autorités de Cortaillod,
- le service de conciergerie,
- les intervenants,
- les présidents et membres du CC,
- Nicole Trincherio, secrétaire SER,
- Marie-Claire Tabin, présidente SER,
- Jean-François Kunzi, président du SAEN et tous les délégués, toutes les déléguées neuchâtelois-e-s pour leur considérable travail tout au long de cette journée.

**M.-C. Tabin** remercie le président de l'AD.

Le Président de l'AD  
Bernard Challandes

Annexe : - liste des présences

*Prise de notes : N. Trincherio, secrétaire SER  
Rédaction du PV : N. Trincherio et M.-C. Tabin*

*La partie culturelle est assurée par une intéressante présentation de **M. Michel Eggloff**, archéologue cantonal, directeur du Laténium, sur la civilisation lacustre dans la région de Neuchâtel.*

***M. Eggloff** rappelle, en conclusion, que le Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel est un lieu privilégié pour les sorties scolaires et qu'il se tient à disposition des classes intéressées.*